



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## associations

Question écrite n° 100143

### Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le mouvement Vie libre. Il lui demande de lui indiquer le montant des subventions accordées ainsi que tous les éléments permettant d'en apprécier au mieux la situation financière et budgétaire, notamment la répartition opérée entre les frais de fonctionnement du siège national et l'aide accordée aux sections locales.

### Texte de la réponse

La consommation d'alcool, deuxième cause de mortalité évitable en France après le tabac, constitue un enjeu de santé publique majeur. En matière de communication, d'information et de prévention, les pouvoirs publics ont entrepris, depuis la seconde moitié des années 1990, d'alerter le public sur les conséquences sanitaires à long terme de l'usage à risques. Les pouvoirs publics s'appuient sur le réseau associatif, qu'ils accompagnent, soutiennent et financent, tant pour les aspects de prévention, et de sensibilisation du public que de prise en charge, d'entraide et d'accompagnement. À cet égard, la direction générale de la santé (DGS) reconnaît et subventionne depuis de nombreuses années les différents mouvements d'entraide pour leurs actions remarquables au service des malades et de leur entourage ainsi que leurs nombreuses interventions en milieu professionnel ou scolaire. Les associations sont tenues de déposer leurs comptes auprès des services préfectoraux. Tout administré peut donc y avoir accès. Dans le cas de Vie libre, le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des sections et ceux des comités départementaux et régionaux, sont adressés au préfet du département des Hauts-de-Seine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100143

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 2011, page 1432

**Réponse publiée le :** 26 juillet 2011, page 8194